

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 1er février 2010****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MILLOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN)  
**Membres absents** :

**OBJET  
DE LA DELIBERATION**

**Groupe scolaire de la Maladière - Ecoles maternelle et élémentaire - Construction d'une structure périscolaire - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'œuvre - Demande de permis de construire - Demandes de subventions**

Mme Maslouhi, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville envisage de procéder à la construction d'une structure périscolaire au groupe scolaire de la Maladière situé rue La Fontaine.

En effet, deux classes de l'école élémentaire sont actuellement utilisées pour accueillir les enfants dans le cadre de l'accueil périscolaire des écoles maternelle et élémentaire. Or, il apparaît aujourd'hui que les effectifs ont augmenté. C'est la raison pour laquelle il convient de libérer les deux salles de classes existantes, pour les rendre à leur fonction initiale.

Afin de permettre l'accueil périscolaire, il est envisagé de construire, dans l'enceinte de l'école, un nouveau bâtiment, dont la surface hors oeuvre nette (shon) serait d'environ 175 m<sup>2</sup>.

Le programme comprendrait notamment deux salles d'activité périscolaire destinées aux enfants l'une de l'école maternelle, l'autre de l'école élémentaire, une salle d'aide aux devoirs pour ces derniers ainsi que des locaux annexes tels que des sanitaires et des locaux affectés au personnel.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 375 000 € TTC.

La maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

Par ailleurs, la Ville solliciterait, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- adopter le programme proposé de construction d'une structure périscolaire au groupe scolaire de la Maladière ;
- 2- arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 375 000 € TTC ;
- 3- décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4- solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour son financement, au taux maximum ;
- 5- m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;
- 6- dire que le financement sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2010 ;
- 7- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

PUBLIÉ LE 5/02/10

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

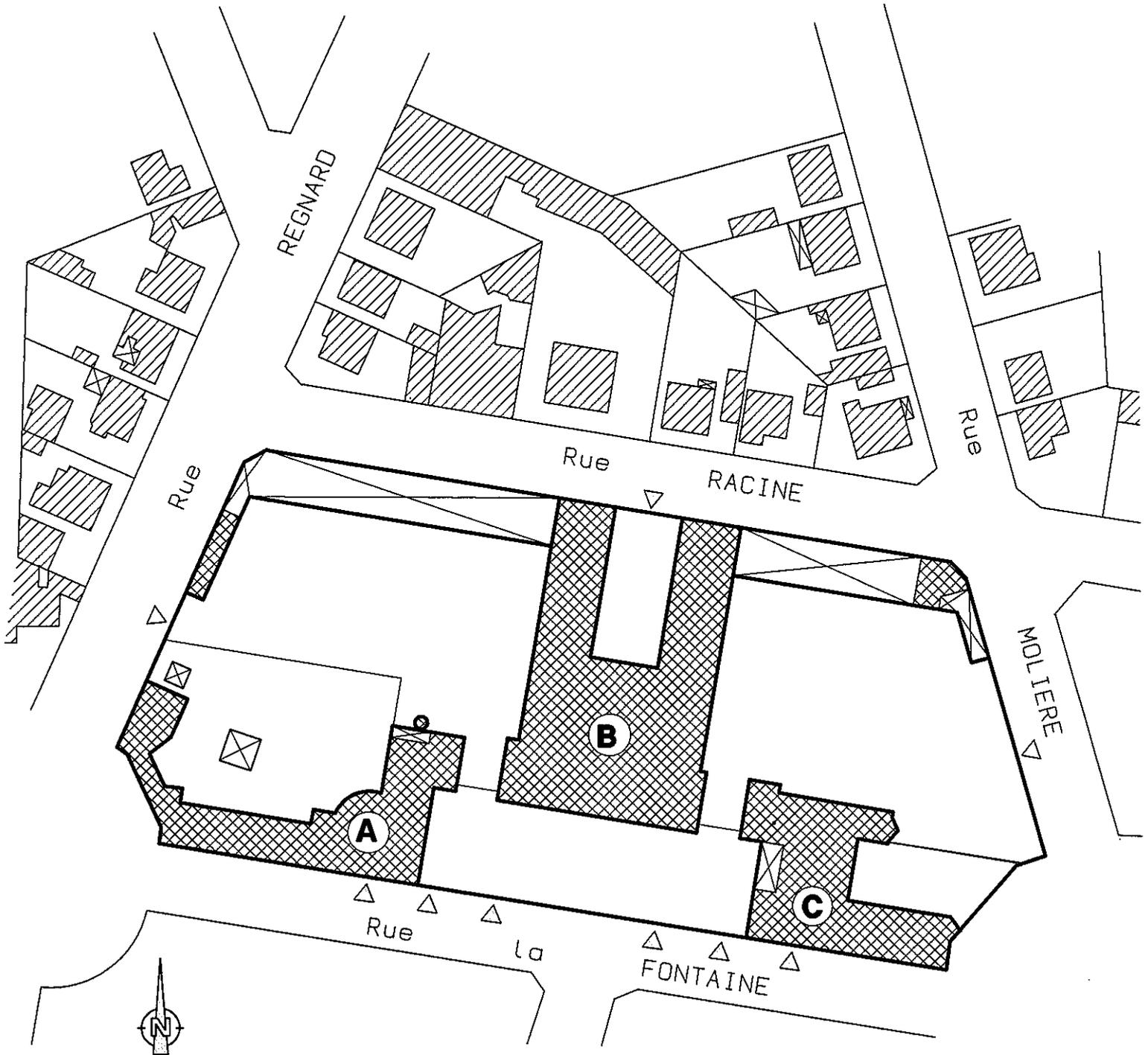
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

2010



# GRUPE SCOLAIRE MALADIERE

**CODE ENSEMBLE :** 279  
**CODE BATIMENT :** A = 755  
B = 756  
C = 757



ECHELLE : 1/1000